



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROOST-WARENDIN

Séance du 9 avril 2024

Le Conseil municipal de Roost-Warendin, régulièrement convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni le 9 avril 2024 à 17h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lionel Courdavault, Maire.

Présents

L. Courdavault, F. Duez, B. Richard, J. Bailleux, JL. Quin, J. Leclercq, C. Degobert, L. Miceli, A. Hellebuyck, L. Ilski, R. Cernecca, JL. Obert, C. Pawlak, JM. Delsaux, C. Delavalle, MA. Olivier, G. Dujardin, A. Dumont, E. Deregnaucourt, F. Mosio, B. Witczak

Absents

N. Majchrzak (procuration à F. Duez), S. Pantigny (procuration à J. Bailleux), C. Boidin (procuration à B. Richard), C. Leclaire (procuration à C. Pawlak), D. Delcroix (procuration à L. Ilski), A. Lemal, D. Wesmaël, C. Gigliotti (procuration à F. Mosio)

Tarif de la régie de recette prolongée « Régie Municipale »

Point présenté par Madame Joëlle Bailleux

MODULATION DES TARIFS

Pour l'ensemble des tarifs de la régie municipale, quand un tarif est modulé en fonction du revenu familial, la modulation est faite à partir du quotient familial.

Le quotient familial à retenir est celui du foyer qui accueille réellement l'enfant concerné (quotient des deux parents, quotient du parent exerçant la garde à titre exclusif, quotient de la famille d'accueil ...) ;

SERVICES PERISCOLAIRES

Garderie (matin et soir)

	Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
Quotient familial < 1000	0.50 € / ¼ d'heure	1.00 € / ¼ d'heure
1000 <= Quotient familial < 2100	0.60 € / ¼ d'heure	1.20 € / ¼ d'heure
2100 <= Quotient familial	0.70 € / ¼ d'heure	1.40 € / ¼ d'heure

La facturation de la garderie s'effectue au quart d'heure, tout quart d'heure entamé est dû.

La présence sur des créneaux non réservés donne lieu au doublement du tarif des quarts d'heures concernés.

En cas d'absence justifiée, les heures réservées sont remboursées sous forme d'avoir.

En cas d'absence injustifiée, les heures réservées ne sont pas remboursées.

Restauration scolaire

	Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
1 ^{er} enfant	3.80 € / repas	5.50 € / repas
A partir du 2 ^{ème} enfant	2.85 € / repas	5.50 € / repas
Enfant intégrant le barème « CCAS »	2.85 € / repas	5.50 € / repas
Repas enfant non réservé dans les délais	7.00 € / repas	8.00 € / repas

Dans le cas où un enfant apporte son propre repas (exclusivement pour raison médicale), et sous réserve d'un accord préalable de la ville, l'accueil est facturé au tarif d'une réservation de garderie.

La cantine peut être ouverte à des visiteurs occasionnels sous réserve d'un accord préalable du Maire. Le tarif facturé est de 12 € / repas.

Pour les agents de la ville, le prix du repas est fixé à 50 % du minimum garanti pour un repas (évaluation forfaitaire de l'avantage en nature nourriture hors secteur de la restauration fixée annuellement).

ACM

Pour l'ensemble des ACM, les journées sont facturées par semaine indivisible, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence.

Lorsque des temps de garderie sont proposés au-delà des temps d'ACM, les tarifs de garderie définis dans le paragraphe « services périscolaires » s'appliquent.

ACM « 1/2 journée » pendant les vacances scolaires

		Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
Quotient familial < 1000	1 ^{er} enfant	4.00 € / jour	8.00 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	3.00 € / jour	6.00 € / jour
1000 <= Quotient familial < 2100	1 ^{er} enfant	4.60 € / jour	9.20 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	3.60 € / jour	7.20 € / jour
2100 <= Quotient familial	1 ^{er} enfant	5.20 € / jour	10.40 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	4.20 € / jour	8.40 € / jour

ACM « journée » pendant les vacances scolaires

		Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
Quotient familial < 1000	1 ^{er} enfant	6.00 € / jour	12.00 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	5.00 € / jour	10.00 € / jour
1000 <= Quotient familial < 2100	1 ^{er} enfant	7.10 € / jour	14.20 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	6.10 € / jour	12.20 € / jour
2100 <= Quotient familial	1 ^{er} enfant	8.20 € / jour	16.40 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	7.20 € / jour	14.40 € / jour





ACM « mercredi »

		Enfant Roost-warendinois	Enfant non Roost-warendinois
Quotient familial < 1000	1 ^{er} enfant	7.00 € / jour	14.00 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	6.00 € / jour	12.00 € / jour
1000 <= Quotient familial < 2100	1 ^{er} enfant	8.10 € / jour	16.20 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	7.10 € / jour	14.20 € / jour
2100 <= Quotient familial	1 ^{er} enfant	9.20 € / jour	18.40 € / jour
	A partir du 2 ^{ème} enfant	8.20 € / jour	16.40 € / jour

ATELIERS CONTES

	Roost-warendinois	Non Roost-warendinois
Tarif par atelier	2.00 € / atelier	4.00 € / atelier
Tarif à l'année	30.00 €	60.00 €

La cotisation à l'année est indivisible et est valable pour une année scolaire.
Les enfants ne peuvent participer qu'à un seul atelier par semaine.

SORTIES « LOISIRS »

	Roost-warendinois	Non Roost-warendinois
Prix de revient <= 10 € (Tarif A)	5.00 € / activité	10.00 € / activité
10 € < Prix de revient <= 20 € (Tarif B)	10.00 € / activité	20.00 € / activité
20 € < Prix de revient <= 30 € (Tarif C)	15.00 € / activité	30.00 € / activité
30 < Prix de revient (Tarif D)	20.00 € / activité	40.00 € / activité

CLASSES DECOUVERTES

Dans le cadre des actions jeunesse de la ville, il est proposé des classes découvertes avec hébergement (exemple avec le séjour au ski comprenant le transport, la pension complète, la location des chaussures et des skis ainsi que les remontées mécaniques).

Le tarif des classes découvertes facturé aux familles est fixé au prix de revient payé par la Ville de Roost-Warendin minoré d'une participation municipale de 350 €.

CHATEAU DE BERNICOURT

Tarif gratuit individuel (5 ans ou moins)	gratuit
Tarif réduit individuel (de 6 à 12 ans)	1.50 € / personne
Tarif normal (plus de 13 ans)	5.00 € / personne
Tarif unique individuel avec animation	6.00 € / personne

Visite commentée classique (groupe de 20 à 30 personnes)	70.00 € / groupe
Visite commentée scolaire (groupe de 50 enfants maximum)	100.00 € / groupe

OPERATIONS FUNERAIRES

Concession funéraire au Colombarium

	Défunt Roost-warendinois	Défunt non Roost-warendinois
Concession pour 30 ans	800 € / case	1 200 € / case
Concession pour 50 ans	1 200 € / case	2 000 € / case

Concession funéraire au cimetière

Concession pour 30 ans	Emplacement 2 places (hors urne)	180 €
	Emplacement 3 ou 4 places (hors urne)	360 €
	Ajout d'une urne (au prorata du temps restant)	100 €
Concession pour 50 ans	Emplacement 2 places (hors urne)	450 €
	Emplacement 3 ou 4 places (hors urne)	750 €
	Ajout d'une urne (au prorata du temps restant)	300 €
Fourniture du caveau (obligatoire pour toute nouvelle concession)	Caveau de 2 places	1 100 €
	Caveau de 3 places	1 500 €
	Caveau de 4 places	2 000 €

Divers

	Défunt Roost-warendinois	Défunt non Roost-warendinois
Location du local funéraire	60 € / jour	120 € / jour
Dispersion de cendres	25 €	
Fourniture d'une plaque gravée pour la colonne du souvenir	55 €	

Le Conseil municipal **décide** à l'unanimité d'appliquer les tarifs repris ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2024.

Le Secrétaire de Séance,


Luca MICELI



Le Maire,




Lionel COURDAVAULT